5. - LEGISLATION

PARUTION DES JOURNAUX

— Arrêté du Résident Général du 25 janvier 1951 (J. O. T. du 26 janvier 1951) relatif à la parution des journaux.

CONSEIL MUNICIPAL DE TUNIS

— Décret du 11 janvier 1951 (J. O. T. du 12 janvier 1951) relatif à l'élection du Conseil municipal de Tunis.

MONNAIE TUNISIENNE

— Décret du 28 décembre 1950 (J. O. T. du 2 janvier 1951) relatif à la fabrication de pièces de 20, 50 et 100 francs en cupronickel.

DEPOT DES DEVISES ETRANGERES

— Avis n° 87 de la section « Tunisie » de l'Office des Changes (J. O. T. du 12 janvier 1951) relatif au dépôt des devises étrangères et des valeurs mobilières étrangères ou assimilées détenues sur le territoire tunisien.

IMPOT SUR LE LIN

— Arrêté du Directeur des Finances du 15 janvier 1951 (J. O. T. du 16 janvier 1951). Fixe la base de calcul de l'impôt sur les céréales et légumineuses applicable au lin.

CANOUN DES OLIVIERS ET DES DATTIERS

— Décret du 25 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951) relatif au recensement du canoun des oliviers et des dattiers.

REDEVANCE SUR LES RHUMS ET TAFIAS NATURELS

— Arrêté du Directeur des Finances du 13 janvier 1951 (J. O. T. du 23 janvier 1951). Modifie le taux de la redevance exigible sur les rhums et tafias naturels.

DROITS DE DOUANE

— Arrêté interministériel du 30 décembre 1950 (J. O. T. du 26 janvier 1951). Porte suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

EXPORTATION DES PATES ALIMENTAIRES ET DU COUSCOUS RAPIDE

— Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances du 6 janvier 1951 (J. O. T. du 9 janvier 1951). Porte suppression de la redevance applicable à l'exportation des pâtes alimentaires et du couscous rapide.

VINS

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 27 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951) relatif à la déclaration

des stocks de vins, de moûts mutés, de mistelles et vins de liqueur des récoltes 1950 et antérieures.

EXPORTATIONS D'ALFA

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 30 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951). Porte institution d'une taxe de compensation sur les exportations d'alfa brut.

PRIX DE VENTE DE CERTAINS TEXTILES

— Arrêté du Ministre du Commerce et de l'Industrie du 22 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951). Rétablit les taux maxima de marque brute applicable à la vente en gros et au détail des textiles importés en suspension des droits de douane.

MONITEURS DES SERVICES AGRICOLES

— Décret du 11 janvier 1951 (J. O. T. du 16 janvier 1951). Institue un corps de moniteurs des services agricoles.

PORTS

— Rectificatifs aux J. O. T. n°s 85, 86, 87, 88 des 24, 27, 31 octobre et 3 novembre 1950 (arrêtés du Directeur des Travaux Publics du 10 août 1950, portant règlements particuliers des ports de Tunis-La Goulette, Bizerte, Sousse et Sfax) (J. O. T. du 5 janvier 1951).

— Rectificatifs au J. O. T. n° 85 du 24 octobre 1950 (arrêté du Directeur des Travaux Publics du 10 août 1950 portant règlement particulier du port de Tunis-La Goulette). (J. O. T. du 5 janvier 1951).

MINES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 8 janvier 1951 (J. O. T. du 26 janvier 1951). Modifie l'arrêté du 20 novembre 1950, fixant les conditions minima exigées pour justifier de travaux régulièrement poursuivis dans les mines.

PRIX DES CARBURANTS ET COMBUSTIBLES LIQUIDES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 6 janvier 1951 (J. O. T. du 16 janvier 1951). Modifie l'arrêté du 29 décembre 1949 fixant les prix des carburants et combustibles liquides.

PRIX DU GAZ D'ECLAIRAGE

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 30 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951). Fixe le prix de vente du gaz d'éclairage pour la région de Tunis.

TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS AUTOMOBILES DE MARCHANDISES

— Arrêté du Directeur des Travaux Publics du 26 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951). Fixe les tarifs maxima des transports publics automobiles de marchandises.

SALAIRES AGRICOLES

— Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 2 janvier 1951 (J. O. T. du 5 janvier 1951). Fixe pour l'année 1950 les salaires moyens agricoles destinés à servir de base au calcul des rentes et indemnités dues aux victimes d'accidents du travail.

SALAIRES

— Additif aux règlements fixant les conditions de rémunération des travailleurs du bâtiment des Travaux Publics et des industries annexes dans la région de Bizerte (J. O. T. du 12 janvier 1951).

— Additif aux règlements fixant les conditions de rémunération des travailleurs des industries chimiques de la région de Sfax. (J. O. T. du 12 janvier 1951).

STATUT DES MEDECINS DE LA SANTE PUBLIQUE

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 25 janvier 1951. (J. O. T. du 26 janvier 1951). Porte statut des médecins de la Santé Publique.

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

— Décret du 4 janvier 1951 (J. O. T. du 5 janvier 1951). Complète le décret du 3 mars 1949 relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre la tuberculose.

— Rectificatif au J. O. T. n° 2 du 5 janvier 1951 (décret du 4 janvier 1951, complétant le décret du 3 mars 1949, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre la tuberculose) (J. O. T. du 9 janvier 1951).

CENTRE DE PHTISIOLOGIE

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique du 4 janvier 1951 (J. O. T. du 5 janvier 1951) relatif à l'aménagement et au fonctionnement du centre de phtisiologie du royaume de Tunis.

HYGIENE SCOLAIRE

— Arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Directeur de l'Instruction Publique en date du 27 janvier 1951 (J. O. T. du 30 janvier 1951) relatif aux précautions hygiéniques à prendre dans les établissements d'enseignements public et privé pour la prophylaxie des maladies contagieuses.